

Kibungu le 24 novembre 1961

N° 2552/Org.Com./II;

Objet:

Salaire indû  
personnel communal.



A Monsieur RUTEMBESA R. Comptable  
Central

à

KIBUNGU.-

Rutembesa,

Prière de faire une liste des gents de la  
Commune ( Receveur, Secrétaire, Policier etc. ) qui touchent  
plus que le maximum prévu par le ministère de l'intérieur.

Veillez également indiquer le motif. Exemple:  
Receveur; Rwamasana: 4.000 frs. Motif: est-monitor.

L'Administrateur Territorial Assistant  
NIJS L.-

- Le Bourgmestre de Mukalange doit rembourser  
l'argent qu'il a touché pour le mois qu'il a été en Uganda.
- Un suppléant qui remplace un bourgmestre  
malade commencera à toucher après le 4e jour de la maladie du  
bourgmestre.